

aurions pu négocier un important marché avec les industries de la Communauté. Déjà, un important contrat visant l'achat de tanks destinés à l'OTAN est en voie de réalisation en Allemagne pour le compte du Canada. Le lien contractuel qui nous unit à la Communauté ne prévoit pas la conclusion automatique et immédiate d'ententes de ce genre, mais tous les éléments sont en place. En vertu de l'Accord, les deux parties s'engagent, en fait, à faire tout en leur pouvoir pour obtenir des résultats dans ce domaine d'avenir comme dans d'autres. Il s'agit là aussi d'un aspect fondamental qui pourrait justifier à lui seul les négociations.

### **Les relations bilatérales**

Et ce n'est pas tout. Implicitement, la Communauté s'engage à coopérer avec le Canada dans des domaines susceptibles de modifier leurs relations bilatérales. En voici trois exemples.

Le Canada et la Communauté possèdent des intérêts considérables dans les Antilles et dans la région méditerranéenne. Là, comme ailleurs, ils mettent tous deux en œuvre des programmes d'aide à long terme. Il est évident que les deux parties auraient intérêt à partager leur expérience et à établir des terrains de coopération trilatérale. Ce contexte renferme de bonnes perspectives pour la création de programmes conjoints dont pourraient bénéficier le Canada et la Communauté.

Les organismes régionaux ou multinationaux constituent un autre champ pouvant se prêter à la coopération entre le Canada et la Communauté. Les questions qui y sont débattues et les règlements qui y sont adoptés influent sur les relations entre ces deux entités. A cet égard, l'Accord constitue un atout appréciable sur le plan de la consultation et de la coopération avec la CE. Les dispositions concernant l'établissement de contacts suivis profiteront directement et de façon substantielle aux deux parties tout en contribuant à la réalisation des objectifs proprement dits du lien contractuel. Là encore, il faut voir un élément positif et très valable dans le fait que le Canada et la Communauté sont appelés à travailler ensemble au sein de l'OCDE, de la CCEI, de l'ONU et de ses institutions spécialisées. On ne peut en évaluer quantitativement l'importance, qui constitue cependant un aspect de la portée des problèmes soulevés, ainsi qu'un prolongement de l'engagement bilatéral visant l'élargissement des relations dans le cadre des structures mises en place pour la prise des décisions qui s'imposent. Les deux parties doivent tenir compte de

l'Accord chaque fois qu'elles discutent de questions susceptibles d'influer sur l'élargissement de leurs relations.

Troisièmement, je crois qu'il y a lieu de faire état des meilleures perspectives de coopération entre le Canada et la CE dans une diversité de domaines liés à leurs relations économiques. Je veux parler en particulier de la coopération dans des secteurs comme la protection du consommateur, le droit des sociétés, la recherche scientifique et le développement. Certaines de nos réalisations revêtent un certain intérêt pour la Communauté, et inversement, nous pouvons profiter de l'expérience acquise par celle-ci. Des occasions pourraient se présenter, pour le Canada comme pour la Communauté, de participer à des programmes mis en œuvre dans l'un ou l'autre pays, ou à des entreprises conjointes ayant des incidences commerciales et économiques spécifiques pour les deux parties. L'Accord constitue notre laissez-passer, le titre qui nous autorise à négocier avec la Communauté dans des conditions plus avantageuses que si nous ne l'avions pas signé. Voilà donc un autre avantage que nous confère l'Accord, non pas en théorie, mais en pratique, et qui pourrait avoir des conséquences importantes sur les plans monétaire et économique.

### **Un observateur privilégié**

Il convient par ailleurs de ne pas oublier que contrairement à ce qui se passe dans le cas de la plupart des autres organismes (comme l'OTAN, l'OCDE ou le FMI), nous ne sommes pas membres de la Communauté, nous n'en faisons pas partie, nous ne pouvons nous asseoir aux tables où les questions sont débattues et les décisions prises. Nous suivons la marche des événements en tant qu'observateurs et nous déployons tous les efforts possibles pour influencer de l'extérieur sur les décisions. Et nous ne sommes pas les seuls à nous trouver dans cette position. Plusieurs douzaines de pays cherchent, comme nous, à attirer l'attention, à faire pencher la balance en leur faveur. Un lien contractuel par lequel une organisation aussi vaste et complexe s'engage à accorder une attention spéciale au Canada ouvre des horizons nouveaux et améliore les chances de pénétrer plus avant sur le terrain et de faire progresser davantage les intérêts canadiens. Les décisions prises par la Communauté dans les secteurs qui relèvent de sa compétence, celui des tarifs par exemple, peuvent avoir des effets très directs sur les perspectives commerciales du Canada. C'est dans de telles circonstances que l'on se félicite de s'être ménagé une entrée particulière.